



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 13 juin 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Demande 2023-009</b>	Requérant :	Édith Poissant
	Numéro de lot :	6 061 667
	Adresse civique :	<b>249, rue Saint-Joseph</b>
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser l'aménagement d'un terrain de stationnement en cour arrière. Plus spécifiquement, elle vise à autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Une allée de circulation située à 0,22 mètre des lignes de lot latérales; et</li><li>b) Une aire de stationnement située à 0,69 mètre d'une ligne de lot latérale.</li></ul> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 12.19, qu'un terrain de stationnement doit être délimité par un espace libre d'une profondeur minimale d'un (1) mètre.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une allée de circulation et une aire de stationnement situées respectivement à une distance inférieure de 0,78 mètre et 0,31 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 18 mai 2023.

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe

